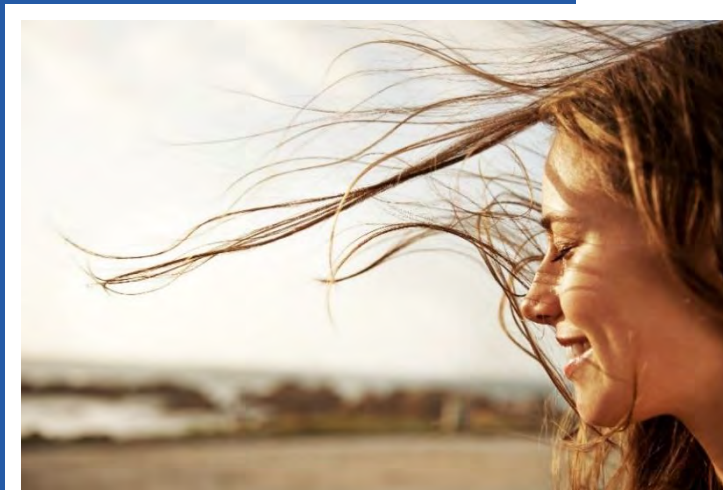




 Maithé ROSIER
 Chargée d'actions territoriale
 -
 maithe.rosier@atmosud.org
 [Consulter le site AtmoSud](#)

BULLETIN D'INFORMATION DU 12 MARS 2026

PREMIERS ELEMENTS SUR LES INCENDIES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE CARROS

1 CONTEXTE

Dans la zone industrielle de Carros (06), deux incendies importants se sont déclarés :

- le premier, le mardi 10 mars aux alentours de 12h dans un entrepôt.
- le second, dans la nuit du 10 au 11 mars, dans un centre de valorisation de déchets.

Le mardi 10 mars, à 14h, AtmoSud a mobilisé ses équipes suite à une sollicitation de la Métropole Nice Côte d'Azur, présente sur site.

Quatre actions ont été conduites dans ce cadre :

- Une simulation numérique de la dispersion du panache de fumée prévisionnelle diffusée aux acteurs le 10 mars vers 15h (prévision des 24 heures suivant le sinistre) ;
- La mise en place sur site, à partir de 16h30, de moyens de mesures complémentaires en collaboration avec la Métropole (deux capteurs de mesures de particules fines (PM10 et PM2.5) et un prélèvement instantané dans le panache de composés organiques volatils). Ces moyens viennent en complément de la station Nice Aéroport située à une quinzaine de km au sud des sinistres (embouchure du Var).
- Le suivi des observations réalisées par la population avec l'outil Signalaire (www.signalaire.eu).
- La mise en place d'un flux d'information vers les acteurs du territoire et la diffusion d'un bulletin d'information sur le site d'AtmoSud présentant les moyens mobilisés.

Figure 1 : Localisation de la zone de l'incident



2 ZONE IMPACTEE PAR LES RETOMBES DE FUMEEES

Une simulation numérique des panaches a évalué les retombées des fumées. Le panache s'est dirigé, dans un premier temps, vers le Sud-ouest. Il a touché, notamment, la ville de Carros et les premiers quartiers situés à proximité immédiate, en particulier le quartier des Plans de Carros.

Les fumées ont ensuite touché le sud de la zone jusqu'à l'embouchure du Var. La figure suivante présente l'aire d'étude modélisée et les zones impactées.

Figure 2 : Cartes de dispersion des panaches de la fuite en fonction du temps

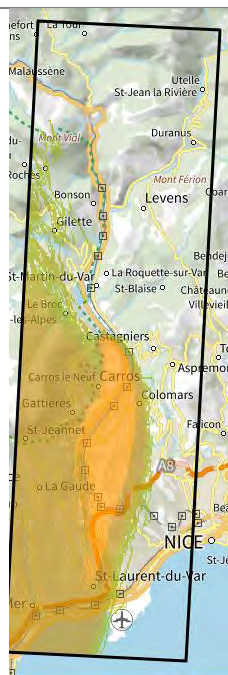
Heure (TU)

13 :00

15 :00

17 :00

19:00

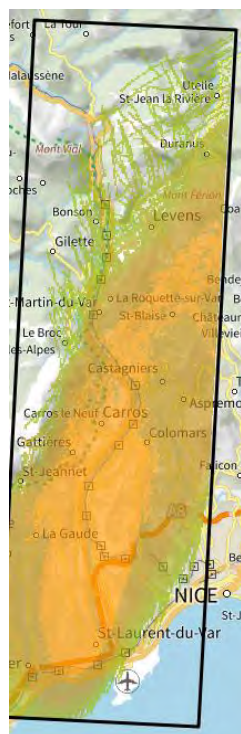


22 :00

00 :00

02 :00

05 :00

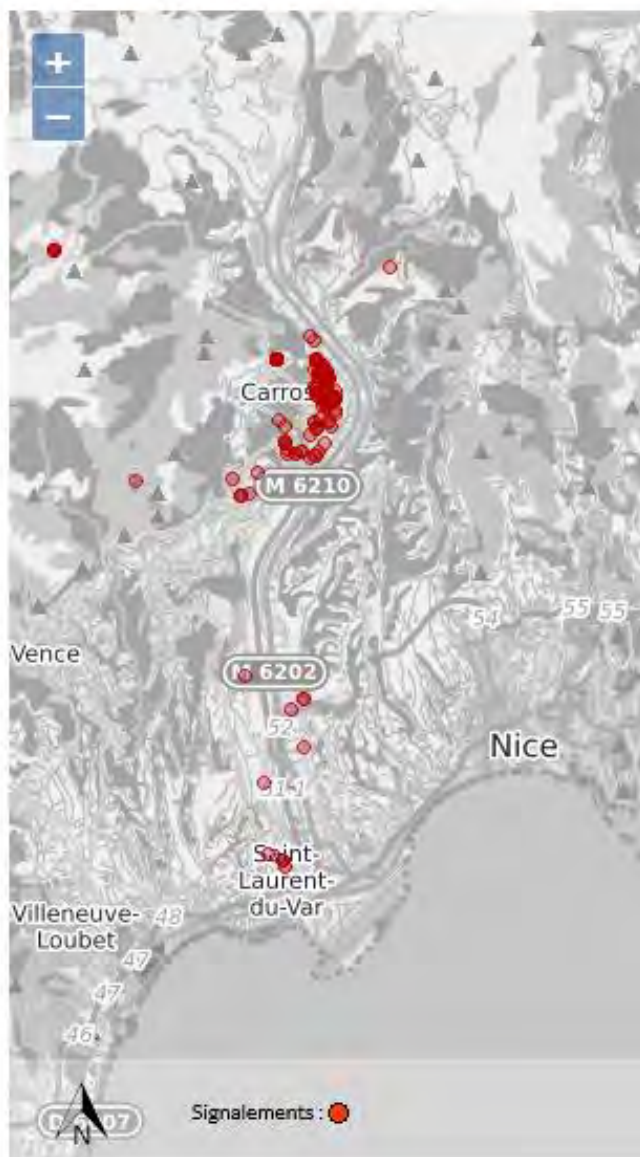


Les observations sur le terrain (mesures temporaires et permanentes) ont confirmé l'étendue des retombées et les secteurs concernés. Pendant la nuit, l'impact des sinistres est visible à près de 15 km au sud, sur la station Nice Aéroport.

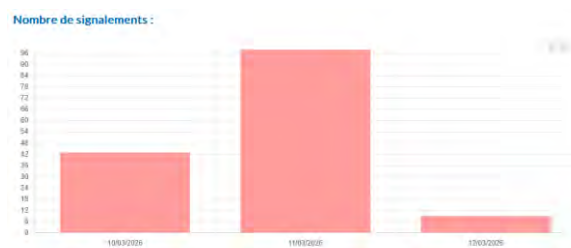
150 signalements ont été enregistrés, pendant cette période, sur la plateforme Signal'air, dont 82 % concernent des symptômes tels que : irritation des yeux, irritation du nez, maux de gorge, difficulté à respirer, etc...

Figure 3 : Cartographie et analyse des signalements du 10 mars 12h au 12 mars 9h

150 signalements remontés :



La commune de Carros est la plus impactée avec 83 % des signalements mais aussi Bouyon et Saint Laurent-du-Var (5%), en passant par Gattières (4%), Nice Ouest (3%) ou St Blaise et St Jeannet (1 %).



En résumé, les deux sinistres ont entraîné des retombées de fumées sur une vaste zone d'impact, principalement vers les secteurs sud et ouest jusqu'à l'embouchure du Var.

3 NIVEAUX D'EXPOSITION PENDANT LES INCENDIES

3.1 Mesures temps réel pendant l'évènement

Les deux points complémentaires de suivi des particules fines ont été installés au nord et au sud du premier feu. Les mesures étaient opérationnelles à partir de 16h30, le 10 mars.

Figure 4 : Localisation des points de mesures complémentaires

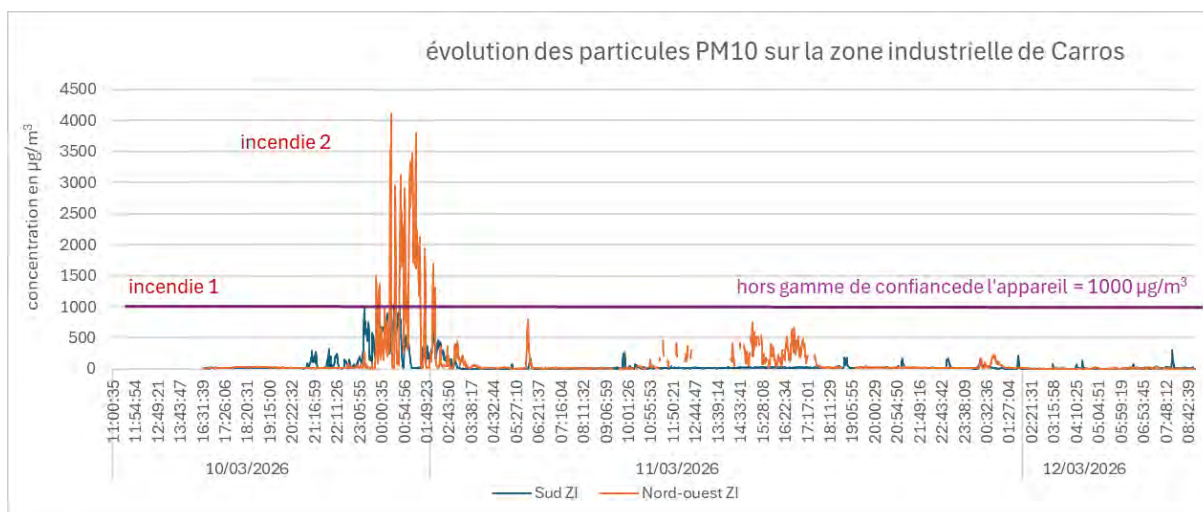


Pendant les premières heures, les capteurs n'étaient pas sous les fumées, ce qui explique les valeurs faibles à modérées illustrées dans le graphique ci-dessous. Vers 23h, les panaches ont touché les 3 sites de mesure : les niveaux sont très élevés sur les deux sites à proximité traduisant l'étendue et l'intensité des impacts, et élevés jusqu'à l'aéroport de Nice.

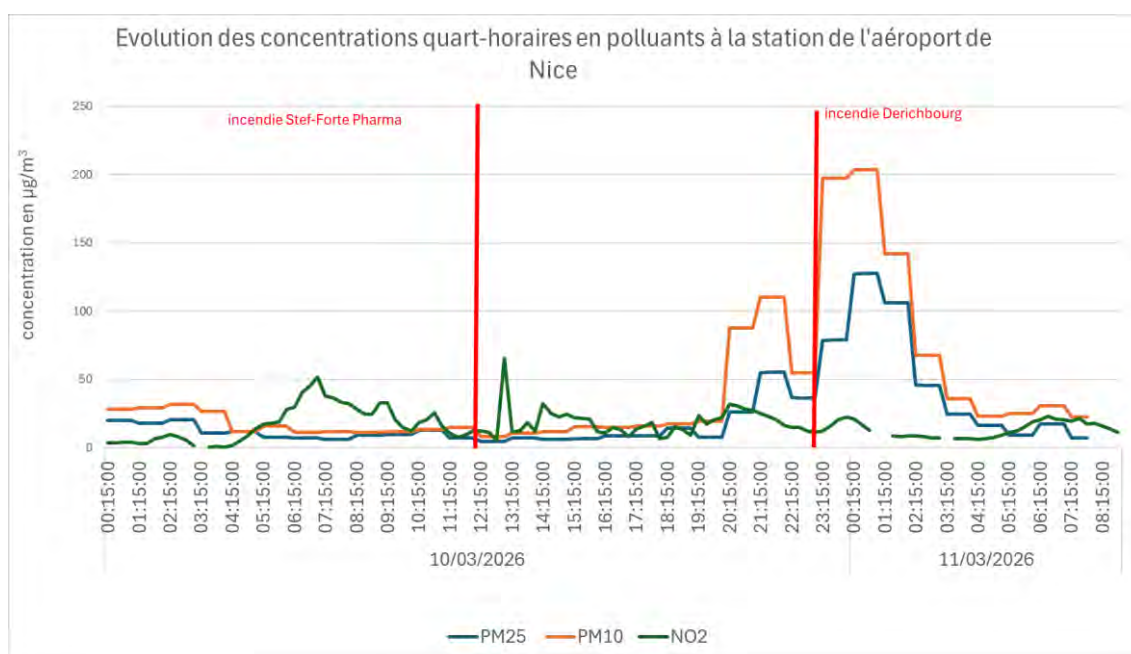
Pendant les pics, les niveaux ont atteint plus de 1 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines, ce qui est considéré hors gamme pour la mesure.

Figure 5 : Evolution des particules PM10 mesurées sur la zone du 10 au 12 mars 2026

- Sur la zone industrielle de Carros, du 10 au 12 mars



- Jusqu'à l'aéroport les 10 et 11 mars



Pour rappel, l'indice européen considère que la qualité de l'air est extrêmement mauvaise quand les niveaux sont supérieurs à 150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur une heure pour les particules fines PM10.

3.2 Mesures différées



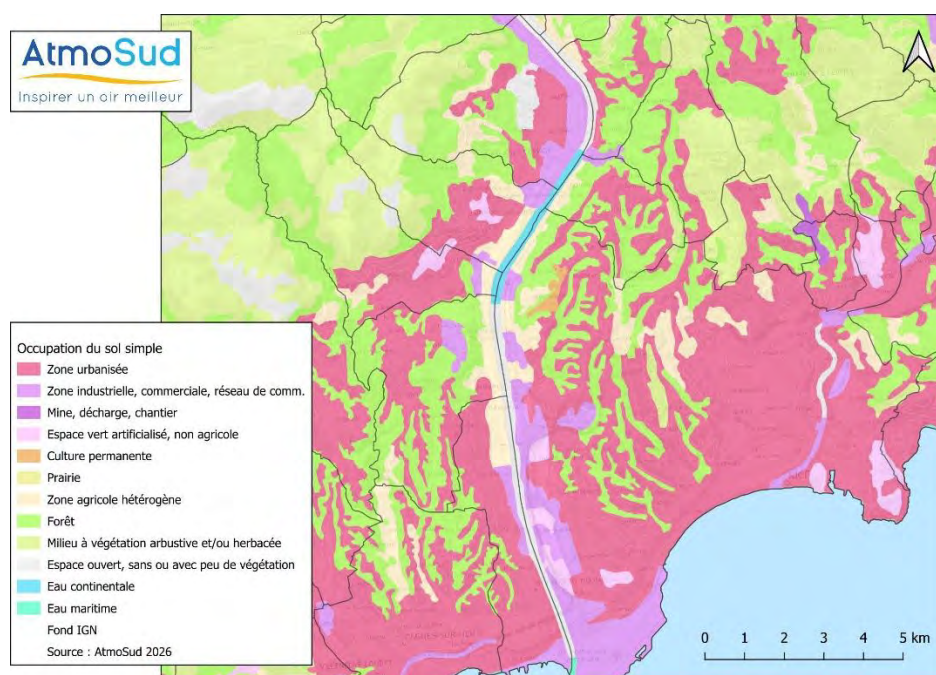
Un prélèvement de composés organiques volatils, par canister, a été réalisé dans le panache le mardi 10 mars vers 17h.

Cet échantillon a été envoyé pour analyse à un laboratoire partenaire. Les résultats seront publiés dans quelques jours.

4 ANALYSE DES ENJEUX

L'occupation des sols sur cette zone d'environ 100 000 personnes montre un partage des activités entre zones urbaines, commerciales, industrielles et agricoles.

Figure 6 : Occupation des sols



En dehors des impacts potentiels sur la santé des populations en lien avec l'inhalation des fumées, une attention particulière devrait être portée sur les zones agricoles et les jardins des particuliers. En effet, les retombées de particules potentiellement nocives pourraient être présentes sur les cultures, les sols et les eaux de surface.



www.atmosud.org

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

A propos d'AtmoSud

Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex
Tel. 04 91 32 38 00
Fax 04 91 32 38 29
Contact.air@atmosud.org

Etablissement de Martigues

06 Route de la Vierge
13500 Martigues
Tel. 04 42 13 01 20
Fax 04 42 13 01 29

Etablissement de Nive

37 bis avenue Henri Matisse
06200 Nice
Tel. 04 93 18 88 00

SIRET : 324 465 632 00044 – APE – NAF : 7120B – TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632